

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 27 mai 2021  
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 183-2021-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CFVU DU 25 MARS 2021  
EN VISIOCONFERENCE**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances  
Administratives à caractère collégial,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le compte-rendu de la CFVU du 25 mars 2021 en visioconférence est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.  
(2 NPPV, 19 POUR)**

A Toulouse, le 27 mai 2021

Le Vice-Président de la CFVU



**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 27 mai 2021  
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 184-2021-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DU CALENDRIER DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE MESURES  
PARTICULIERES D'EXAMENS POUR L'ANNEE UNIVESITAIRE 2021-2022**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances  
Administratives à caractère collégial,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le calendrier de traitement des demandes de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire  
2021-2022 tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.  
(2 NPPV, 19 POUR)**

A Toulouse, le 27 mai 2021

Le Vice-Président de la CFVU



Secrétariat de la CFVU

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 27 mai 2021  
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 185-2021-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DES PROJETS FSDIE SESSION 2020-2021  
DE LA COMMISSION PLENIERE DU 12 MAI 2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances Administratives à caractère collégial,  
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu l'avis de la Commission plénière FSDIE organisée en distanciel en date du 12 mai 2021

**Délibère**

**Article unique :**

Les 8 projets du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) session 2020-2021 de la commission plénière du 12 mai 2021, d'un montant total de 15 824.69 €, tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.  
(2 NPPV, 19 POUR)**

A Toulouse, le 27 mai 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin



UNIVERSITÉ TOULOUSE  
JEAN JAURÈS

Secrétariat de la CFVU

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 27 mai 2021  
En visioconférence**

**DELIBERATION N° 186-2021-CFVU  
PORTANT SUR LES PROJETS DE LA CVEC DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POUR LES VILLES  
UNIVERSITAIRES D'EQUILIBRE (VUE)**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1,  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,  
Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatifs aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiant et de campus prévue à l'article L 841-5 du code de l'éducation,  
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Les projets de la CVEC multi-partenarial d'amélioration de la vie étudiante dans le cadre de l'appel à projets pour les Villes universitaires d'équilibre (VUE), d'un montant total de 4 673.40 € demandé sur les fonds CVEC de l'UT2J, tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.  
(2 NPPV, 19 POUR)**

A Toulouse, le 27 mai 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin  
  
Secrétaire Adjoint de la CFVU

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 27 mai 2021  
En visioconférence**

**DELIBERATION N° 187-2021-CFVU  
PORTANT SUR LE PROJET DE L'ATELIER D'ECRITURE CULTURE  
DE LA COMMISSION CVEC DU 25 MAI 2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1,  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,  
Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatifs aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiant et de campus prévue à l'article L 841-5 du code de l'éducation,  
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le projet de l'atelier d'écriture Culture de la Commission CVEC du 25 mai 2021 est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.  
(2NPPV, 19 POUR)**

A Toulouse, le 27 mai 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin



Secrétariat de la CFVU

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 27 mai 2021  
En visioconférence**

**DELIBERATION N° 188-2021-CFVU  
PORTANT SUR L'EXTENSION DANS LA CVEC AVEC L'INTEGRATION  
D'UN.E REPRESENTANT.E ETUDIANT.E DU SITE DE FOIX**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1,  
Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,  
Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatifs aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiant et de campus prévue à l'article L 841-5 du code de l'éducation,  
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

L'intégration d'un représentant.e étudiant.e de l'association « l'ŒUF » du site de FOIX dans la Commission CVEC est approuvée.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 20 membres présents ou représentés.  
(2 NPPV, 18 POUR)**

A Toulouse, le 27 mai 2021

Le Vice-Président de la CFVU



Secrétaire de la CFVU

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 27 mai 2021  
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 189-2021-CFVU  
ADOPTANT LA NOTE DE CADRAGE POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES  
DU PREMIER SEMESTRE 2021-2022**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,  
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances Administratives à caractère collégial,  
Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,  
Vu le décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur,  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

La note de cadrage portant sur l'organisation des activités pédagogiques du premier semestre 2021-2022 telle qu'annexée à la présente délibération est approuvée.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.  
(2 NPPV, 19 POUR)**

A Toulouse, le 27 mai 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

